

<b>PRESENTS</b>		
<b>CHARLET</b>	Delphine	<i>Présidente de la Commission</i>
<b>ARHANT</b>	Guirec	<i>Vice-Président de la Commission</i>
<b>ROUSSELOT</b>	Pierrick	<i>Conseiller membre du Bureau Exécutif, en charge des Sports</i>
<b>GAREL</b>	Monique	<i>Conseillère en charge des manifestations culturelles et touristiques</i>
<b>CABEL</b>	Michel	<i>CAMLEZ</i>
<b>CADIOU</b>	Gaby	<i>CM, PLOUARET</i>
<b>HAMON</b>	Annie	<i>PERROS-GUIREC</i>
<b>HERVE</b>	Thérèse	<i>LANNION</i>
<b>LE BUZULIER</b>	Jean-Claude	<i>TONQUEDEC</i>
<b>L'HOTELLIER</b>	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
<b>PONTAILLER</b>	Catherine	<i>PERROS-GUIREC</i>
<b>PRAT</b>	Jean-René	<i>LANNION</i>
<b>WEISSE</b>	Philippe	<i>QUEMPERVEN</i>
<b>CORNIC</b>	Julien	<i>Conseil de Développement</i>
<b>EXCUSES</b>		
<b>ADAM</b>	Pierre	<i>CM, TREVOU-TREGUIGNEC</i>
<b>COIC</b>	Alain	<i>PERROS-GUIREC</i>
<b>LE MEUR</b>	Anne-Marie	<i>PRAT</i>
<b>LE NORMAND</b>	Dominique	<i>COATREVEN</i>
<b>ADAM</b>	Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
<b>MARECHAL</b>	Nadine	<i>Directrice Générale Adjointe Pôle Culture, Sport et Territoire</i>
<b>MASURE</b>	Christophe	<i>Direction Enseignement musical et Affaires Culturelles</i>

**ORDRE DU JOUR**

<b>1. Etats généraux des politiques culturelles CD 22</b>
<b>2. Projet du Dourven</b>
<b>3. le Village Gaulois</b>
<b>4. Questions diverses</b>

**1. Etats généraux des politiques culturelles CD 22**

Delphine Charlet rappelle le contexte des « États généraux des politiques culturelles ».

Pour redéfinir sa politique culturelle, le département des Cotes-d'Armor a engagé une réflexion autour de l'action publique en faveur des arts et de la culture, en concertation avec les collectivités et les acteurs culturels. Cette démarche dénommée « États généraux des politiques culturelles » souhaite s'appuyer sur les nouvelles intercommunalités.

À noter que l'État et la Région Bretagne veulent également mieux prendre en compte, voire favoriser, l'émergence de politiques culturelles au niveau intercommunal.

**Présentation du cadre d'intervention du Département en matière de politique culturelle : trois axes prioritaires**

- L'accompagnement de l'émergence artistique et de la création contemporaine / Objectif : permettre aux artistes émergents de structurer et développer leurs projets
- Le soutien à la présence artistique sur les territoires ainsi qu'aux projets culturels de territoire / Objectif : aider les manifestations culturelles, les centres culturels, le spectacle vivant, les projets autour des arts visuels, des musiques actuelles, du cinéma, de la culture bretonne et galloise...
- L'aide à la médiation culturelle en direction des publics / Objectif : accompagner le public dans la découverte et la compréhension des oeuvres

Le CD22 souhaite redéfinir son action sur ces trois axes et établir une feuille de route partagée pour les années à venir avec les collectivités et les acteurs culturels. Il propose d'élaborer des contrats culturels de territoire avec chaque intercommunalité du département et a déjà entamé des rencontres sur les 8 EPCI. Un comité de pilotage et un groupe technique s'est déjà réuni en janvier

Politique culturelle actuelle du Département sur le territoire de LTC :

1. Les interventions volontaristes du Département :

- Soutien à l'émergence artistique et à la création contemporaine : 9 compagnies ou artistes sur le territoire de LTC en 2016 (Le p'tit cirque, Ensemble Mélisme, la Bao Acou, Comp. Via Cané, Comp. Hirundo Rustica...)
- Accompagnement de projets culturels de territoire :
  - manifestations d'envergure (Rimat, Festival Voce Humana, Festival de Buguèles, Cap sur les arts...),
  - centres culturels (Carré Magique, Arche, Sémaphore, An Dour Meur...),
  - culture bretonne (Ti Ar Vro...),

- divers lieux culturels associatifs (Imagerie, Cinéma le Douron, Comp Papier Théâtre, Le Loguelou...)
- Aide à la médiation culturelle et artistique en direction des publics :
  - schémas départementaux d'enseignement artistique (EMCT, EM3R, Maldoror, Evi'danse...),
  - école & cinéma (13 écoles de LTC en 2016),
  - résidences d'artistes en collège...

## 2. Les compétences culturelles obligatoires pour le Département :

- La bibliothèque départementale des Côtes-d'Armor : bibliobus, formations et soutien aux animations dans les bibliothèques...
- Les Archives départementales

À noter que le département gérait jusqu'en 2016 une galerie d'art contemporain sur le site du Dourven à Trédrez-Locquémeau (voir point n°2).

### **Méthodologie EGPC :**

Pour l'élaboration des contrats culturels de territoire, le département souhaite que les EPCI réalisent des diagnostics de territoire (fin des diagnostics en juin 2018). L'objectif est d'identifier les points forts et les manques de chaque territoire. Une mise en commun des 8 diagnostics est prévue en juillet 2018.

Le département a missionné l'Observatoire des Politiques Culturelles pour animer cette démarche et accompagner chaque EPCI.

À partir de septembre 2018, le département propose de démarrer la rédaction des projets culturels.

Le département souhaite s'adapter à chaque EPCI. L'objectif n'est pas de traiter l'ensemble des champs de la culture, mais de définir un ou deux axes prioritaires par EPCI et de pouvoir faire évoluer ces contrats dans le temps.

### **Calendrier EGPC :**

- 2017 : Présentation de la démarche aux EPCI et aux acteurs culturels
- Janvier 2018 :
  - Mise en place d'un comité de pilotage (DRAC, Région, CD22, 1 élu et 1 technicien par EPCI, 4 acteurs culturels)
  - Mise en place du groupe de travail EPCI (Services du département, 2/3 techniciens par EPCI)
- Janvier à juillet 2018 : Réalisation des diagnostics culturels de territoire par EPCI
- Septembre à décembre 2018 : Élaboration des projets culturels

### **Retours du premier Comité de Pilotage et du groupe technique :**

- Diversité des situations des EPCI sur le champ de la culture
- Volonté de la DRAC, de la Région Bretagne et du Département des Côtes-d'Armor de faire évoluer leurs politiques culturelles : Mieux tenir compte des territoires (bassins de vie) avec la question de la place des intercommunalités / Moins s'appuyer sur des politiques sectorielles (lecture publique, enseignement artistique, aide à la création...) / Favoriser la transversalité, les projets qui s'appuient sur diverses compétences...

- Souhait de mobiliser, accompagner les élus locaux sur les évolutions des politiques culturelles.
- Souhait de mieux connaître et articuler les politiques portées par chaque niveau institutionnel.

Il est proposé de profiter de l'organisation des États Généraux pour :

- Réactualiser l'état des lieux réalisé en 2014 en prenant en compte l'ensemble des 60 communes.
- Poursuivre les échanges communes / LTC sur les questions liées aux enjeux culturels du territoire.
- Mieux connaître et accompagner les acteurs locaux investis dans la culture.
- Poursuivre la mise en oeuvre du projet culturel de LTC en particulier sur l'enjeu de l'accès à la culture (Axe 3 - Orientation 3 du Projet de Territoire de LTC)
- Poursuivre l'objectif d'harmoniser les politiques héritées des différentes fusions.
- Mieux positionner et articuler les projets culturels de LTC au niveau départemental et régional.

Articulation CD22 / LTC / Communes : La culture est majoritairement de la compétence des communes. Afin de prendre en compte cette dimension, il est proposé de créer un groupe de travail avec 2 élus par pôle territorial.

L'idée d'associer des élus communaux est appréciée. C'est l'occasion de mettre dans la boucle des élus impliqués sur la culture et de leur permettre de prendre en compte la dimension communautaire et départementale.

Il est rappelé qu'un groupe de travail composé de 2 élus par pôle est aussi prévu pour la démarche Pays d'Art et d'Histoire (cf. commission précédente du 14 février dernier, projet présenté au conseil communautaire du 3 avril). Il est convenu que les communes seront sollicitées dans un même courrier pour proposer, si elles le souhaitent, un conseiller pour participer au groupe « patrimoine » ou au groupe « culture ». Si le nombre d'élus proposés est supérieur au nombre de places, il sera demandé aux élus de chaque pôle de s'entendre pour n'en choisir que 2 x 2. En cas de difficulté, la commission 6 arbitrera.

Objectif du groupe de travail « EGPC »: définir et accompagner la démarche d'état des lieux et d'élaboration du futur Contrat Culturel de Territoire.

Comme en 2014 pour les communes du territoire de LTC, un questionnaire va être envoyé aux communes afin de recenser :

- Les équipements et actions culturelles présentes dans les communes,
- Les projets en cours ou à venir,
- Les priorités qu'il conviendrait de prendre en compte à l'échelle intercommunale et départementale.

Calendrier pour LTC :

- Mars- Avril : Réalisation et diffusion d'un questionnaire auprès des communes → *Réunion groupe élus EGPC*
- Mai-juin : Identification des points forts et des points faibles → *Réunion groupe élus EGPC*
- Juin-Juillet : Définition, avec le département, des axes de travail à développer dans le cadre du contrat culturel de territoire → *Réunion groupe élus EGPC + Présentation en com. 6*
- Septembre-Novembre : Rédaction du contrat culturel de territoire → *Réunion groupe élus EGPC*

- Décembre : validation du CCT en conseil communautaire → *Présentation en com. 6 + Validation Cons. Communautaire*

Les participants expriment leur inquiétude de voir le Département se désengager. Il convient de rester vigilant.

## **2. Projet du Douvren**

---

Suite à la fermeture de la galerie d'art contemporain du Douvren à Trédrez-Loquêmeau, structure animée par l'association Itinéraire bis aujourd'hui disparue et financée par le département des Côtes-d'Armor, LTC souhaite le maintien d'une action sur la création contemporaine sur son territoire, en particulier sur ce site emblématique.

Pour cela des rencontres ont été organisées avec le Conseil Département des Côtes-d'Armor et la Direction Régionale des Affaires Culturelles

### **Projet Douvren : les enjeux**

L'enjeu principal est de renforcer la présence de l'art plastique et de la création contemporaine sur le territoire de LTC.

Les enjeux secondaires sont :

- Renforcer et étendre le festival de l'Estran (festival de land art et d'art contemporain porté par l'Office de Tourisme Communautaire)
- Développer des actions de médiation culturelle vers des publics variés
- Articuler le projet de la galerie du Douvren aux politiques de la DRAC Bretagne, de la Région et du Département et s'intégrer aux réseaux des acteurs intervenant sur ce champ.
- À moyen terme, favoriser le croisement entre les actions de mise en valeur du patrimoine et l'art contemporain dans le cadre du projet de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »

Propriétaire du site du Douvren, le département continuera d'entretenir le parc. Un bail emphytéotique va être établi avec LTC (projet présenté au conseil communautaire du 3 avril prochain) pour la gestion du bâtiment qui héberge la galerie et la partie logement attenante (location à l'Euro symbolique).

Le Département pourrait accompagner le projet à partir de deux axes :

- en participant financièrement : Aide financière annuelle + aide ponctuelle dans le cadre de son dispositif « projet culturel de territoire ».
- en développant des liens entre les actions portées par le service culturel du département, en particulier autour de la Villa Rohannec'h à Saint-Brieuc. Ce projet devrait s'inscrire dans le projet culturel de territoire en cours de réflexion entre LTC et le Département dans le cadre des États Généraux de Politiques Culturelles.

La DRAC est prête à soutenir LTC dans sa volonté de maintenir une action sur la création contemporaine sur notre territoire. Elle propose de s'appuyer sur les compétences du Centre d'Art

Contemporain de Brest "Passerelle" pour accompagner LTC dans la définition d'un nouveau projet pour la galerie du Douven.

Pour 2018, elle accompagne financièrement un projet de résidence/création/médiation qui permettra de réactiver la place de l'art contemporain sur ce site emblématique (voir projet 2018 ci-dessous)

D'autres acteurs vont être également impliqués dans le projet :

- Les acteurs culturels locaux, départementaux et régionaux intervenant sur le champ des arts plastiques et de la création contemporaine : artistes, associations...
- Les écoles, collèges, lycées, structures enfance-jeunesse du territoire, pour mener des actions de médiation culturelle.
- Les communes, acteurs du patrimoine, acteurs du tourisme... pouvant être intéressés par la mise en place d'actions autour de l'art contemporain.

### **2018, année de réflexion et d'expérimentation :**

Afin de maintenir une activité sur ce site et d'initier la réflexion sur le futur projet culturel de la galerie à partir d'une première action « expérimentale », la DRAC a proposé d'accompagner pour cette année un projet de résidence/création/médiation via le Centre d'Art Contemporain de Brest "Passerelle". Ce projet entre dans le cadre de la politique de développement artistique sur la Région Bretagne dénommée « Territoires Extra » et est financé intégralement par la DRAC. Il a été décidé que ce projet vienne en appui et renforce le festival de l'Estran.

Le projet se développera autour de 3 axes :

- Une résidence de recherche et de production au Douven pendant l'été 2018. Durant 2 semaines, un groupe d'artistes concevra des oeuvres à destination du Festival de l'Estran. Ce travail fera l'objet de restitutions et de temps de partage avec les publics de proximité pendant le temps de la résidence.
- Une présentation des oeuvres dans le cadre du Festival de l'Estran (septembre 2018)
- Un accompagnement ludique des publics du Festival de l'Estran. Conçu et animé par le Centre d'art contemporain « Passerelle », un dispositif ludique de découverte et d'observation du paysage sera proposé aux publics pendant les deux jours du Festival. En fonction des projets réalisés par les artistes, Passerelle envisage un développement à l'échelon international (résidence de création à l'étranger)

Philippe Weisse souligne l'importance pour le projet du Douven d'avoir une personne dédiée pour les actions de médiation. Sans cela, le projet risque de ne pas toucher les gens.

Delphine Charlet explique que l'action prévue en 2018 va permettre d'expérimenter et de réfléchir à différentes hypothèses pour la suite. Cela dépendra également du soutien du département et de la DRAC. La mission du Douven sera de présenter des oeuvres que l'on ne voit pas ailleurs sur le territoire. Il ne faut pas être sur le même créneau que les expositions organisées par les communes ou les associations locales.

Bertrand L'Hotellier trouve pertinent d'envisager l'extension du festival de l'Estran. Il fait partie du comité de pilotage et explique le travail mené par l'Office de Tourisme Communautaire et les 3 communes impliquées (Trébeurden, Trégastel, Pleumeur-Bodou) autour de l'art contemporain.

Catherine Pontailier propose que le Douven devienne un lieu de création où puissent se croiser les arts « conceptuels ».

➤ **Avis favorable de la commission**

### **3. Le Village Gaulois**

---

Voir le diaporama : présentation du contexte, des raisons du choix de la procédure de DSP, de la prestation attendue du délégataire, des critères de sélection et du calendrier.

Le Village gaulois est un site unique qui marche bien aujourd'hui sous la forme associative actuelle avec du bénévolat (280 k€ de chiffre d'affaires). Trouver un repreneur ne paraît cependant pas facile, il faudra trouver l'équilibre financier permettant d'intégrer du personnel, les investissements à prévoir sur les jeux et les bâtiments. Il existe un potentiel important de développement (boutique, foncier disponible). Pour favoriser la reprise, le montant de loyer espéré d'au moins 30 000 € sera indiqué dans le cahier des charges, mais l'offre sera laissée ouverte.

Le Conseil communautaire du 3 avril devra se prononcer sur le lancement de la DSP, la création de la commission de DSP et l'élection de ses membres.

➤ **Avis favorable de la commission**

### **4. Questions diverses**

---

5 nouvelles demandes de subvention sont arrivées depuis la dernière commission :

ORGANISMES			DEMANDE 2018
	2016	2017	
<b>GALAPIAT CIRQUE - Festival cirque et mer</b>	1 500 €		6 000 €
<b>EMBARQUE A TREB - Festival Mondes Sous-Marins</b>		5 000 €	10 000 €
<b>AR SKEWELL - Cercle celt. Perros Guirec</b>			1 475 €
<b>VOILES ETUDIANTES LANNIONNAISES</b>	2 400 €	2 400 €	2 600 €
<b>OBJECTIF AUTONOMIE - Marathon Paimpol Perros</b>			2 500 €

**❖ GALAPIAT CIRQUE – Festival cirque en mer (voir fiche synthétique)**

Manifestation soutenue en 2016 par la CCHT.

Proposition d'accorder une subvention identique qu'en 2016 – 3 %

➤ **Accord de la commission pour une subvention de 1 455 €**

**❖ EMBARQUE A TREB – Festival du film et de l'image des mondes sous-marins (voir fiche synthétique)**

Delphine Charlet constate que le dossier n'est pas complet : pas de bilan de l'édition 2017 / peu d'éléments sur l'édition 2018. Pour autant cette manifestation lui paraît intéressante et il, y a une carte à jouer avec l'aquarium de Trégastel.

Elle propose de rencontrer l'association et de représenter la demande à une commission ultérieure.

➤ **Avis de la commission : Report de la décision**

**❖ AR SKEWELL – (voir fiche synthétique)**

Delphine Charlet informe que ce dossier est arrivé après la réunion du groupe langue et culture bretonne. Elle propose de surseoir afin que ce groupe de travail puisse étudier cette demande.

➤ **Avis de la commission : Report de la décision**

**❖ VOILES ETUDIANTES LANNIONNAISES – Régate des IUT (voir fiche synthétique)**

Pierrick Rousselot explique que cette demande entre dans le cadre de la politique de soutien au nautisme porté par LTC. Il propose d'accorder le même montant qu'en 2017 – 3 %

➤ **Accord de la commission pour une subvention de 2 328 €**

**❖ OBJECTIF AUTONOMIE – 2ème Marathon Perros-Guirec Paimpol (voir fiche synthétique)**

Après étude de la demande 2018, Pierrick Rousselot constate que cette manifestation peut se dérouler sans une subvention de LTC.

Après divers échanges entre les membres de la commission, en particulier sur le bilan financier 2017 et le budget prévisionnel 2018, il est proposé de ne pas accorder d'aide.

➤ **Avis négatif de la commission**